



Un legs
Pour une... Rose

Un legs pour une... Rose

Vers 525, Médard¹, qui était aussi seigneur de Salency, institua les "Rosières". Il s'agissait de récompenser la jeune fille la plus méritante et la plus pure. On aurait donc fêté cette année, avec notre Rosière 2025 (si elle avait été choisie), le 1500^{ème} anniversaire des Rosières de France !

Mais à Aubière, rien ne se fait comme ailleurs. Le désormais feu Cercle Généalogique et Historique d'Aubière, conjointement avec le Comité des Fêtes du moment, avait participé en 2007 à l'organisation d'une exposition pour la 50^{ème} Rosière d'Aubière.

Avant d'en reparler, voyons comment tout cela est né dans l'élégante tête d'une demoiselle aubiéroise, Marguerite Théringaud.



Carte postale ancienne d'Aubière

La famille Théringaud

C'est à Aubière, le 8 juin 1875, que Marguerite Francine Théringaud voit le jour. Elle est la dernière d'une fratrie de quatre enfants (François, Marguerite et Jean-Baptiste, ses aînés), mis au monde par Marie Perol, leur mère, épouse de Jean Théringaud. Ses parents sont respectivement institutrice libre et cultivateur de profession.

Ils vont tous les quatre recevoir une très bonne éducation ; leur maman y veillera.

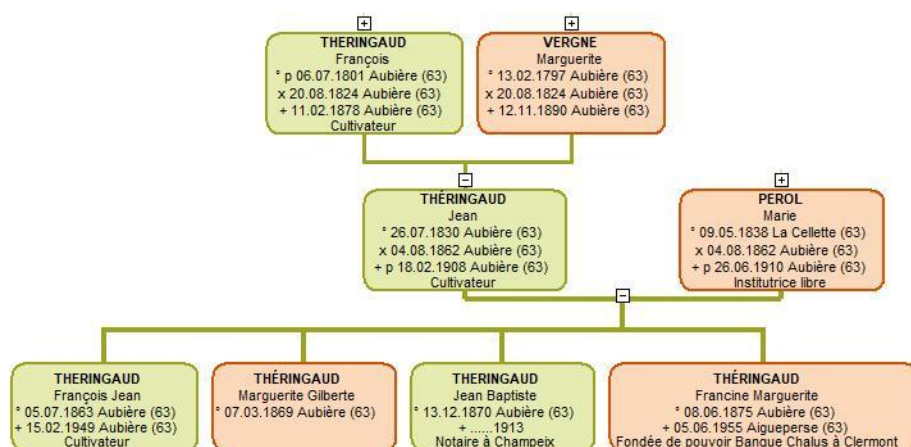
Toute la famille vit à Aubière dans une maison vigneronne construite depuis quelques années sur la route de Romagnat (aujourd'hui, au numéro 5 de la rue de Romagnat, à l'angle de la rue Chautard, voir la photo ci-après).

¹ - Saint Médard, prêtre et évêque de Noyon (Oise).



Maison natale de Marguerite Théringaud (Cliché de Pierre Bourcheix, 2006)

Annet *Taringaud* est le père de tous les Théringaud aubiérois. Avec son épouse, Anthonia Farmond, ils auront deux fils, nés à La Roche-Donnezat, au début du XVII^{ème} siècle. Ce sont eux qui vont venir s'installer à Aubière pour s'y marier avec deux sœurs. Sébastien, l'aîné, le 19 janvier 1625 avec Marguerite Ribeyre ; le cadet Anthoine, quelques années plus tard avec Michelle Ribeyre. Toutes deux filles de François et d'Anna Deperes, d'Aubière. Anthoine et Michelle sont les ancêtres de Marguerite Francine Théringaud, et les miens accessoirement. Ils auront quatre enfants connus et beaucoup de descendants jusqu'au XIX^{ème} siècle et la naissance de Marguerite.



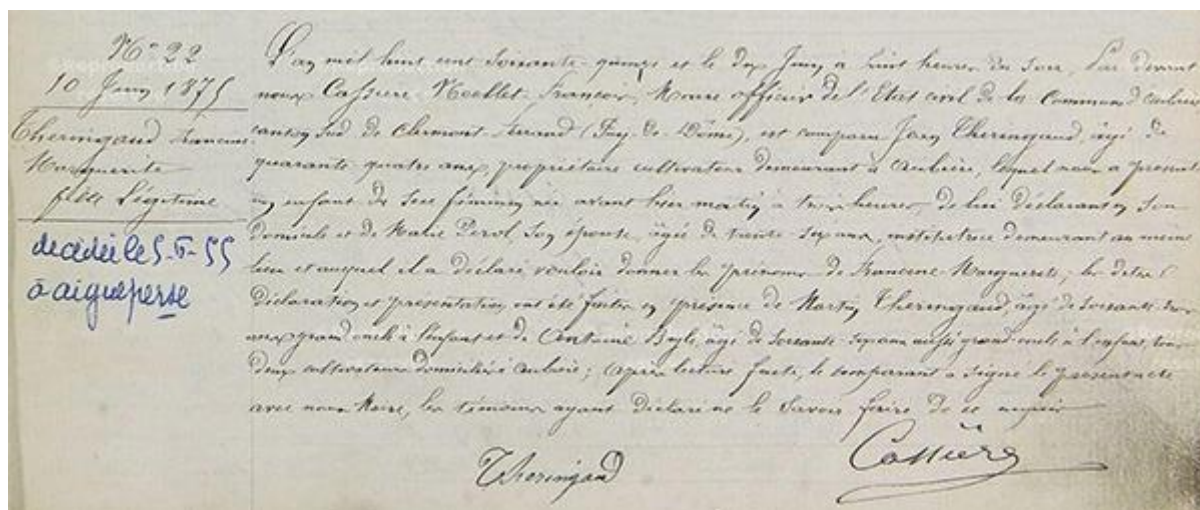
L'arbre de la fratrie Théringaud

Curieusement, les quatre enfants de Jean Théringaud et Marie Perol resteront tous célibataires et donc sans descendance.

On ignore presque tout au sujet de la sœur aînée de Marguerite Francine, prénommée aussi Marguerite Gilberte ; et notamment sa date de décès, qui intervient vraisemblablement dans l'entre-deux-guerres. Quant Jean-Baptiste, qui fit des études de droit pour épouser la profession de notaire, il exerça à Champeix et y mourut sans doute, en 1913.

Mademoiselle Marguerite Francine Théringaud

Ce sont ses grands oncles, Antoine BAYLE (°08/02/1807) et Martin Théringaud (°27/07/1813) qui seront les témoins de sa naissance à la mairie d'Aubière, le 8 juin 1875.



Acte de naissance de Marguerite Francine (A.D. 63 - 6 E 14 43)

On ne sait trop rien de son enfance, ni de sa vie d'ailleurs.

Très vite, Marguerite va se retrouver seule avec son frère aîné, François. En effet, ses père et mère vont mourir respectivement en 1908 et en 1910. Célibataire, elle habite avec son frère, rue de Romagnat, dans la maison de ses parents.

Fondée de pouvoir à la Banque Chalus à Clermont-Ferrand, Marguerite Théringaud mène une vie très discrète... A la mort de son frère François en 1949, elle est désormais seule. Elle rédige alors son testament. C'est un testament olographe², il est suivi d'un codicille.³

Amputée d'une jambe, Marguerite Théringaud sera hospitalisée. Elle s'éteint le 5 juin 1955 à l'hôpital d'Aigueperse. Elle est inhumée dans le caveau familial d'Aubière, qui ne sera plus jamais ouvert, selon ses dernières volontés.

TESTAMENT DE MARGUERITE THERINGAUD

(1^{ER} MARS 1949)

SUIVI DU CODICILLE DU 15 DECEMBRE 1949

(EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE CLERMONT-FERRAND DU 7 JUIN 1955)

Il est écrit sur une feuille de papier quadrillé contenant trente lignes au recto et vingt-huit lignes au verso y compris la signature. Il est ainsi conçu :

² - Testament olographe : Un testament olographe est un acte rédigé, daté et signé de la main du testateur (la personne qui rédige le testament). Ce type de testament ne nécessite pas l'intervention d'un notaire et n'est pas enregistré au fichier central des dispositions de dernières volontés. Cependant, il doit respecter certaines conditions pour être considéré comme valide.

³ - Codicille : acte unilatéral par lequel un testateur modifie, complète ou révoque partiellement certaines dispositions de son testament.

RECTO

« Ceci est mon testament

J'institue pour légataire universel Monsieur Cousteix Georges, Hôtel Saint Marc à Royat (en cas de prédécès il sera remplacé par Henri Perol, 12, rue Blatin C^{ie} Hydro à Clermont)

À charge par lui de faire les legs suivants :

1° - A la commune d'Aubière la terre de Prés-Rouger (*sic*), à charge de la transformer en jardin public et d'y faire ériger une stèle sur laquelle on mettra « Jardin François Théringaud »

et également à la charge de la commune de fonder un prix de 20.000 Fr par an pour une jeune fille pauvre née à Aubière et l'ayant toujours habité, âgée de 18 ans au moins et 25 ans au plus, qui aiderait ses parents pauvres ou l'un ou l'autre de ses parents infirmes. Je désire que la distribution de ce prix donne lieu à une petite fête.

Au cas où Prés-Rouger serait vendu de mon vivant, je lègue à la commune d'Aubière une somme de 500.000 francs⁴ qui sera placée au nom de cette commune et dont les intérêts serviront chaque année à fonder le prix ainsi qu'il est dit ci-dessus ;

A Alphonse Théringaud⁵, ma maison avec tous les meubles meublants qui s'y trouvent (sauf argent, titres, créances) à condition qu'elle sera habitée par un Théringaud et ne sera pas vendue pendant un délai de cinquante ans. Au cas où la maison serait vendue par moi, je lui lègue une somme de cinquante mille et les meubles meublants à condition que ceux qu'il ne voudra pas soient donnés aux sœurs ou aux pauvres mais ne soient pas vendus.

Toutes les autres propriétés seront vendues et le produit servira à exécuter les legs suivants :

VERSO

1° - A la Commune d'Aubière cinquante mille francs net de tous droits et frais pour entretien à perpétuité du caveau de ma famille, refaire les joints quand besoin sera, nettoyage et gerbe pour la Toussaint ;

2° - A mon cousin Henri Perol, 12 rue Blatin à Clermont, cinquante mille francs ;

3° - A l'association diocésaine pour l'entretien de l'église d'Aubière, 20.000 net de tous frais et droits ;

4° - Au séminaire des Missions étrangères de Chamalières, 20.000 net de tous frais et droits ;

5° - Aux sœurs garde-malades d'Aubière 10.000 net de tous frais et droits.

Si les propriétés à vendre font plus que les legs indiqués, y compris les frais afférents aux legs nets de tous frais et droits, et les frais d'enterrement, cercueil, messes, etc... le surplus sera partagé entre l'Association diocésaine et les missions étrangères par moitié mais à charge par eux de payer pour ce surplus les frais et droits ; si elles font moins, ses legs seront payés par préférence à l'association diocésaine, les Missions Africaines et le reste partagé entre Henri Perol, les sœurs garde-malades au prorata des sommes léguées ; je désire un cercueil capitonné en chêne (coût 1500 en 1949), service 2^{ème} classe à l'église et obsèques dans l'intimité.

Le caveau ne sera plus ouvert après moi, l'inscription sera mise sur le marbre. » Aubière, le 1^{er} mars 1949

(Signature)

Le codicille est écrit sur papier libre ; il contient vingt-cinq lignes y compris la signature et est ainsi conçu :

Modifications apportées à mon testament

« A la place des 50.000 francs que je donnais à mon cousin Henri Perol, je lui donne la maison que j'habite, rue de Romagnat 5, à condition qu'il l'occupera lui-même. S'il ne la trouve pas assez moderne pour lui, elle reviendra à la succession et sera vendue au profit des œuvres. Les cinquante mille francs que je lui destinais seront également pour les œuvres ; tous les meubles (sauf argent, titres, créances) qui s'y trouvent appartiendront à mon cousin Henri ; ceux qu'il ne voudra pas seront donnés aux sœurs garde-malades mais non vendus.

Je donne à Alphonse Théringaud-Gioux les deux morceaux de terre route du Chambon, et le morceau le Maréchal à côté du sieur

à Marguerite et Amélie Bourcheix au Chambon, je donne le morceau de terre qui les touche aux Plaines (il est occupé par Force). » Aubière, le 15 décembre 1949 (signature)

Le dépôt de ces documents a été fait en l'étude de Maître Rejeté, notaire à Aubière, pour qu'il le classe au rang de ses minutes.

LEGS THERINGAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBIERE SEANCE DU 2 FEVRIER 1956

L'an mil neuf cent cinquante-six et le deux février à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubière se sont réunis à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Ernest Cristal, Maire. Étaient présents : MM. Roche Lucien, Dassaud, Roche Antonin, Besson, Adjoint, Hugué, Dégironde Marius, Dégironde Antonin, Chabozy, Bayle Raphaël, Cassière, Bohatier, Vantalou, Martin.

Absents : MM. Astorgue, Breuly, Thévenon, Dégironde Francisque, Decors, Villevaud, Ducroix, Bayle Fernand, Tabouret.

⁴ - A titre indicatif, valeur de ces 500.000 francs de 1949 en euros d'aujourd'hui : 1.840.000 euros.

⁵ - Alphonse Théringaud : petit cousin de la testatrice.

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Cassière Léon, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres présents formant la majorité, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire communique au Conseil une expédition du testament reçu par Maître Rejeté, notaire à Aubière, le 15 décembre 1949, par lequel Mademoiselle Théringaud Francine Marguerite, sans profession, décédée à Aigueperse, Puy-de-Dôme, le 5 juin 1955, a légué à la Commune d'Aubière :

1°) une somme de cinquante mille francs nette de tous droits et frais pour entretien à perpétuité du caveau de sa famille, refaire les joints quand besoin sera, nettoyage et gerbe pour la Toussaint ;

2°) une terre sise à Pré-Rouger, à charge de la transformer en jardin public et d'y faire ériger une stèle sur laquelle on mettra « Jardin François Théringaud » et également à la charge de la Commune de fonder un prix de vingt mille francs par an pour une jeune fille pauvre née à Aubière et l'ayant toujours habité, âgée de 18 ans au moins et 25 ans au plus, qui aiderait ses parents pauvres ou l'un ou l'autre de ses parents infirmes. La distribution de ce prix donnera lieu à une petite fête.

Il invite le Conseil à délibérer sur l'acceptation de cette libéralité.

L'Assemblée,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 61 et 111,

Vu l'expédition du testament,

Vu l'acte de décès de la testatrice,

Vu le budget et l'état de la situation financière de la Commune,

Considérant que les charges ou conditions dont le legs est grevé n'ont rien de contraire aux lois et aux bonnes mœurs, que l'exécution des dites charges ou conditions ne saurait être considérée comme onéreuse et excessive pour la Commune ;

Considérant que la testatrice n'a laissé aucun ascendant ni descendant ;

Que par conséquent, il n'existe pas d'héritiers à réserve et qu'elle avait dès lors, toute liberté de disposer de sa fortune suivant sa volonté ;

Que d'ailleurs, l'instruction administrative prévue par le décret du 1^{er} février 1896 s'est terminée sans provoquer d'opposition de la part des héritiers connus et inconnus de la défunte.

Par ces motifs :

Demande l'autorisation d'accepter le legs fait à la Commune d'Aubière par Mademoiselle Théringaud aux charges, clauses et conditions énoncées.⁶

Le legs Théringaud : Du Terrain Théringaud au Parc Théringaud...



*Entre la rue du Mirondet jusqu'à l'avenue du Mont-Mouchet !
Le « terrain Théringaud » en 1970 (cliché J. Marion)
Le terrain de boules au premier plan, la Maison des Jeunes au second...*

⁶ - Les deux textes (testament et legs) ont été publiés dans *Racines Aubiéroides* n°61 en 2007.



Le Parc et son Jardin d'enfants (cliché Pierre Bourcheix)



Le terrain de basket (cliché Pierre Bourcheix)



La stèle « Jardin François Théringaud » (cliché Pierre Bourcheix)

LES ROSIERES

Par son testament, Marguerite Francine Théringaud faisait un legs à la commune d'Aubière, qui l'acceptait dans sa séance du Conseil municipal du 2 février 1956 (voir ci-dessus). La première rosière d'Aubière fut élue dès l'année suivante, en 1957.

Le conseil municipal d'Aubière a donc désigné **Mademoiselle Simone FAYE**.

Cette jeune fille est née le 11 avril 1936, à Aubière ; elle a toujours vécu dans sa famille à Aubière. Mlle Simone FAYE, qui est la septième d'une famille de huit enfants, dont deux décédés, travaille depuis trois ans dans un établissement à Montferrand où elle assure plusieurs fonctions. Elle a trouvé la route du bonheur puisqu'elle est fiancée à un jeune homme de la Plaine et doit se marier le 5 août, prochain.

Le choix dont elle a été l'objet l'a agréablement surprise ainsi d'ailleurs que sa mère et les autres membres de sa famille.

Mlle Simone FAYE recevra le don un dimanche de Juin 1957 des mains de Mr Ernest CRISTAL maire d'Aubière, le prix de 20.000 Francs et de nombreux cadeaux. Ainsi sera la première Rosière d'Aubière, elle sera la reine de toutes les festivités organisées en son honneur.

SAMEDI et DIMANCHE, JOURS DE FÊTE dans la Cité Aubiéroise :

« Je désire que la distribution de ce prix donne lieu à une petite fête. »

Le souhait de Mlle THERINGAUD sera pleinement réalisé et même dépassé. Un grand programme de réjouissance a été établi. Aubière vivra deux journées splendides à la mesure de la générosité de Mlle THERINGAUD.

Pour assurer l'organisation de ces fêtes, M. Ernest CRISTAL maire d'Aubière a dû s'entourer d'un comité des fêtes dont le président d'honneur est M PEZANT, horticulteur, et le président actif M. COLLARD, électricien d'Aubière. L'ensemble des sociétés et des associations de la cité participera aux manifestations de la fondation de Mlle THERINGAUD.



Mademoiselle Simone Faye en compagnie d'Ernest Cristal, maire.

Liste des rosières d'Aubière

1957 : Mlle Simone Faye
1958 : Mlle Marguerite Nebout
1959 : Mlle Colette Cattuzato
1960 : Mlle Liliane Dégironde
1961 : Mlle Claire David
1962 : Mlle Liliane Huguet



Mademoiselle Liliane Huguet en compagnie d'Ernest Cristal, maire.

1963 : Mlle Lucette Dégironde
1964 : Mlle Louissette Laval

1965 : Mlle Ghislaine Sinsard



Mademoiselle Ghislaine Sinsard en compagnie de Georges Digue, maire.

1966 : Mlle Marie-France Mougin
1967 : Mlle Simone Cournollet
1968 : Mlle Michèle Gibelin



Mademoiselle Michèle Gibelin en compagnie de Georges Digue, maire.

1969 : Mlle Martine Monier
 1970 : Mlle Eliane Besson
 1971 : Mlle Eliane Rat
 1972 : Mlle Maltrait
 1973 : Mlle Dominique Souche
 1974 : Mlle Colette Prugnard
 1975 : Mlle Carmen Alonso
 1976 : Mlle Annie Villa
 1977 : Mlle Nicole Verheage
 1978 : Mlle Philippe
 1979 : Mlle Maryse Lourseyre
 1980 : Mlle Bernadette Sicard
 1981 : Mlle Josette Corbin
 1982 : Mlle Nadine Issartel

« Après avoir été reçue, vendredi soir, par le Comité des Fêtes qui l'a élue rosière de la Ville d'Aubière pour l'année 1982, **Nadine Issartel**, née le 24 janvier 1963, et résidant à Aubière, a été accueillie hier matin, à la mairie, par la municipalité aubiéroise.

Entourée de Monsieur Drouin, maire d'Aubière, des adjoints, des conseillers municipaux, de la secrétaire de mairie, ainsi que la famille de la jeune fille, Mr Vaur, adjoint aux sports et fêtes et président du comité des fêtes, a présenté Nadine Issartel à l'assistance, une Aubiéroise méritante ayant fait preuve d'un grand dévouement à l'égard de sa mère, lorsque celle-ci a été malade.

La soirée commença par une minute de silence à la mémoire du docteur Digue, décédé cette année, par son successeur à la tête de la municipalité, Mr Drouin.

A cette occasion, celui-ci devait également prendre la parole pour adresser ses félicitations à la jeune élue, tout en rendant hommage au comité des fêtes pour son choix. Cette sympathique cérémonie s'est ensuite clôturée par un vin d'honneur.

Cette élection, qui se concrétisa par l'intronisation de la Rosière, le samedi 9 octobre 1982, à la Salle des Fêtes, marquera le début des réjouissances de la Fête de la Rosière et des Vendanges, organisée tout au long du week-end.

Le groupe la Pastourelle, la fanfare et les majorettes participeront à cette traditionnelle manifestation populaire dont le temps fort restera le dimanche 10 octobre dans le grand corso fleuri, composé de 13 chars et animé par 12 formations folkloriques et musicales » (*communication municipale*).



1983 : Mlle Isabelle Aubier
 1984 : Mlle Marie Ruiz
 1985 : Mlle Jocelyne Gineste
 1986 : Mlle Joëlle Pinet
 1987 : Mlle Isabelle Teyrasse
 1988 : Mlle Monique Lanot

1989 : Mlle Véronique Vellet

AUBIÈRE

Véronique est émue mais la fête continue

La nouvelle rosière d'Aubière, Véronique Vellet, a été intronisée hier. Habillée de blanc, elle a défilé dans les rues de la ville, accompagnée par la fanfare, des sans-culottes et par ses deux dauphines, en robe rouge et bleu, Bicentenaire oblige.

Présentée officiellement à la population par Hubert Terrerias, premier magistrat de la ville, dans la mairie, Véronique Vellet a déclaré : « C'est un grand moment de bonheur pour moi. Je suis très émue et je représenterai de mon mieux notre commune tout au long de l'année ». Le maire lui a remis le chèque traditionnel, qui représente la dotation récompensant une jeune fille méritante de la commune et les commerçants lui ont offert une quinzaine de



cadeaux : service de table, verres, fleurs, plantes, pendulettes, livres, etc...

La fête de la Rosière se poursuit aujourd'hui. De 14 heures à 18 heures des animations non stop sont proposées aux Aubiérais sur les deux podiums installés place des Ramacles. La rosière doit arriver en compagnie des musiciens de l'Eveil Romagnatois. La chorale et l'harmonie d'Aubière, la fanfare de la Plaine, des groupes folkloriques se succéderont sur les podiums.

Un clown, un sculpteur de ballons, un

cracheur de feu doivent créer une ambiance style parvis de Beaubourg. Pour terminer la fête, Gérard Verchère proposera un tour de chant (Brel, l'amour et la paix) avant d'entonner la *Marseillaise* a cappella. Vers 16 h 30, un grand lâché de ballons égaillera le ciel de la commune.

En cas de pluie, les animations se dérouleront dans la grande salle du CO-SEC.

« Les représentants des villes jumelées, Grevenmacher (Luxembourg) et Sperronga (Italie) doivent participer à toutes les festivités.

Mlle Véronique Vellet présentée par Hubert Tarrérias, maire (La Montagne du 8 octobre 1989).

1990 : Mlle Béatrice Chalus
 1991 : Mlle Béatrice Beaumont
 1992 : Mlle Marie-Christine Tinocco
 1993 : Mlle Isabelle Lopes
 1994 : Mlle Manuella Ferreira
 1995 : Mlle Marie-Christelle Garcia
 1996 : Mlle Valérie Gourcy



1997 : Mlle Elisabeth Fournet, ses dauphines et Hubert Tarrérias, maire.

1998 : Mlle Delphine Ahmed
 2000 : Mlle Séverine Voute

2001 : Mlle Amandine Kalsron

Aubière

11 avril 2001

La rosière cherche sa fête

La grande soirée dansante, qui a permis de retracer la rétrospective de la fête de la Rosière (1) qui s'est tenue le week-end dernier, a été le moment fort de cette fête. La banda de Bellenave et le groupe folklorique auvergnat d'Aubière avaient été sollicités pour assurer la partie sonore et musicale de la fête qui a duré deux jours.

Mais à l'heure du bilan, les organisateurs sont malgré tout un peu amers devant la faible participation des Aubiérais à ces réjouissances, et face à la kermesse qui n'a pas mobilisé les associations ! Un constat d'où émergent maintenant les questions : faut-il associer, à nouveau, cette fête avec celle des vendanges ou faut-il la décaler vers des jours plus cléments ? Le concept est-il à revoir pour impulser une meilleure dynamique ?

Par ailleurs, les forains — acteurs incontournables des fêtes populaires — déplorent une nouvelle fois être « mis à l'écart du cœur de la cité », ce qui ne favorise pas, disent-ils, l'ambiance festive et pourrait même les amener à remettre en cause leur présence.

En clôture des festivités, Simone Cheminat a reçu le premier prix du concours de la plus belle vitrine pour son salon de coiffure. De nombreux bons d'achat seront remis ultérieurement aux gagnants du concours des anomalies dans les commerces.

Amandine Kalsron, 44^e ro-



Amandine Kalsron, 44^e Rosière, avec ses dauphines Létitia Bony et Angélique Philippe, entourées de 17 anciennes rosières.

sière, a donné, sur le stade Lucien-Bonhomme, le coup d'envoi du match opposant le club de football d'Aubière à celui de Lezoux.

monne Courmollet-Souveton (67), Martine Monier-Lalou (69), Elisabeth Philippe-Verot (78), Nadine Issartel (82), Isabelle Aubier-Paris (83), Jocelyne Gineste-Branco (85), Joëlle Pinet (86), Isabelle

Teyrasse (87), Béatrice Chalus-Faure (90), Manuela Ferreira-Lamaira-Roux (94), Marie-Christelle Garcia (95), Elisabeth Fournet (97), Delphine Hammed (99), Séverine Voute (2000).

(1) Dix-sept anciennes rosières ont participé à cette soirée : Marguerite Nebout-Delmas (1958), Liliane Huguet-Bonaldi (1962), Si-

Amandine Kalsron et Hubert Tarrérias, maire, au centre d'un beau parterre de Rosières (La Montagne du 11 avril 2001)

2002 : Mlle Ludivine Andreatta

2003 : Mlle Ribeiro

2004 : Mlle Isabelle Bonaccorsi

2005 : Mlle Amélie Gomes

2006 : Mlle Élodie Balland à Grevenmacher



Les festivités de la 50^{ème} rosière

2007 : Mlle Aurélie Dos Santos et ses dauphines.



Aubière a vu en ce Printemps 2007 l'élection de sa 50^{ème} rosière, au cours d'une grandiose festivité (30, 31 mars et 1^{er} avril) rassemblant les villes de France ayant conservé cette manifestation que d'aucuns ont tendance à considérer d'un autre âge...

Le Comité des Fêtes d'Aubière a réuni pour l'occasion la plupart des anciennes rosières d'Aubière, désignées en leur temps comme des jeunes filles méritantes et récompensées comme telles par un legs voulu par une Aubiéroise, Mademoiselle Francine Marguerite THERINGAUD.

Le Cercle Généalogique et Historique d'Aubière conjointement avec le Comité des Fêtes, pour marquer cet évènement, ont souhaité organiser une exposition où sont présentées, avec les souvenirs des Rosières depuis 1957, les racines de la généreuse testatrice et rappeler à la mémoire des visiteurs les conditions qui ont présidé à un tel legs. Legs et tradition qui perdurent à la satisfaction manifeste d'un grand nombre d'Aubiérais du XXI^{ème} siècle.

L'EXPOSITION 2007 POUR LA 50^{EME} ROSIERE :



Bernard Caillaud, le grand ordonnateur de l'Exposition devant les panneaux de l'histoire d'Aubière.





2008 : Mlle Christelle Cognat
 2009 : Mlle Céline Kalsron
 2010 : Mlle Gaëlle Salesse
 2011 : Mlle ???
 2012 : Mlle Jessica Parry
 2013 : Mlle Leslie Leite-Vieira
 2014 : Mlle Stéphanie Martinez



2015 : Mlle Elodie Sauzedde

et Rosière de France en 2016

2016 : Mlle Cindy Barbosa
2017 : Mlle Cindy Barbosa (maintenue)
2018 : Mlle Farah Kouiss



2019 : Mlle Mélanie Damota, en compagnie de Mr Christian Sinsard, maire :



2020 : Mlle Mélanie Damota (maintenue – COVID 19)
2021 : Mlle Lara Ducié
2022 : Mlle Lara Ducié (maintenue)
2023 : Mlle Angèle Bonnefoy
2024 : Mlle Angèle Bonnefoy (maintenue jusqu'en 2025)



2025 : Rassemblement des anciennes Rosières, défilé de vieilles voitures et autres festivités.



LES 14 & 15 JUIN 2025
AU PARC FRANCK BAYLE

AUBIÈRE FÊTE SES ROSIÈRES

DANS UNE AMBIANCE GUINGUETTE & BAL MUSETTE !

SAMEDI - À PARTIR DE 14H30

EXPOSITION PHOTO D'UNE TRADITION AUBIÉROISE
DÉFILÉ DES ROSIÈRES EN VOITURES ANCIENNES
16H : COURONNEMENT D'ANCIENNES ROSIÈRES
PAR M. LE MAIRE
17H : PARTAGE DE LA VIGNERONNE & DU COMMUNARD
17H30-19H30 : ANIMATION MUSICALE
19H30 : REPAS
À PARTIR DE 20H : CONCERT
21H : SPECTACLE SON & LUMIÈRE - CIE 64 DEGRÉS

DIMANCHE MATIN

9H30 : DÉPÔT DE GERBE SUR LA TOMBE DE MME THÉRINGAUD -
FANFARE & DISTRIBUTION DE ROSES AUX RÉSIDENTS DE L'EHPAD

TICKETS REPAS EN VENTE SUR LE MARCHÉ
D'AUBIÈRE - RÉSERVATIONS CONSEILLÉES
LES DIMANCHES 1ER & 8 JUIN

Le Comité des Fêtes
D'AUBIÈRE

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

VILLE
d'AUBIÈRE



Pas de rosière, mais Mr le maire, Sylvain Casildas, dans « la décapotable » des vieilles voitures. (Cliché P.B.)

■ AUBIÈRE

La fête de la Rosière réinventée en 2025

La fête de la Rosière, une coutume aubiéroise qui remonte à 1957 sous le mandat d'Ernest Cristal, s'est déroulée avec des fortes températures et des orages menaçants.

Le programme concocté par la nouvelle équipe du comité des fêtes était alléchant, avec défilé de vieilles voitures, animation musicale, dégustation de la vigneronne et du communard, concert et spectacle pyrotechnique.

Le millésime 2025 a été un moment fort en émotions car il a regroupé dix anciennes lauréates, de 1982 à 2023 : la plus récente, Angèle, Lara, Mélanie qui a aussi été rosière de France, Farah, Aurélie, Delphine, Elisabeth, Manuela, Jocelyne et Nadine.



LAURÉATES. Le comité des fêtes cherche dès à présent la Rosière 2026.

Eric Billois, président du comité des fêtes, a rappelé qu'il fallait adapter l'événement à son époque. Il n'y a plus d'accouchement à domicile, mais la pauvreté est toujours présente. La transformation de la

figure de la rosière était nécessaire, on est passé de la jeune fille méritante qui aidait ses parents pauvres à la femme engagée, porteuse de valeurs, d'égalité, de solidarité et de défense des droits des femmes.

Mélanie, lauréate en

2019, avait choisi de s'investir dans l'association Femmes solidaires qui lutte contre les violences faites aux femmes.

La rosière d'aujourd'hui incarne une jeunesse consciente, active et tournée vers l'avenir. ■

La Montagne du 30 juin 2025

La Fête de la Rosière aura vu presque toutes les saisons. Associée ou pas à une autre festivité, comme ce fut le cas à plusieurs reprises avec la Fête des Vendanges, en Automne,

ou avec la Fête du Printemps, ou même encore en Été, quand la Rosière fleurissait au mois de juin.

Le maintien de cette tradition est bien sûr souhaitable, et oui, réinventons-la au parfum de notre époque, comme semblent l'appeler de leurs vœux le Comité des Fêtes et son Président, dans le respect du legs de Mademoiselle Théringaud.



La rose a des boutons. Ça promet !

Remerciements chaleureux au Comité des Fêtes d'Aubière pour les documents transmis.

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière ; Gallica ; Archives privées ; Comité des Fêtes d'Aubière ; Racines Aubiéroides n°61.

© - Pierre Bourcheix, 2007, 2025